

**Réunions du CD et AG du RINADH**  
**Bilan du Groupe de travail du RINADH sur les migrations à présenter devant l'AG du**  
**RINADH**  
**depuis 21 avril 2025**  
**Discours de Mme Amina Bouayach**  
**Présidente du CNDH Maroc et du GT sur les migrations**  
**4 février 2026:**  
**Point 5 de la réunion du CD (10h30 -10h35)**  
**Point 5 de l'AG (15h30 - 15h40)**

**Cher M. Joseph Witthal, Président du Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'Homme,**  
**Cher Professeur James Mouangue Kobia, Vice-Président du RINADH,**  
**Chers collègues, Présidents et représentants des INDH membres du RINADH et du Groupe de travail sur les migrations,**  
**Mesdames et Messieurs,**

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole aujourd'hui au nom du groupe de travail sur la migration pour l'opportunité de partager avec l'AG quelques actions faites que j'ai le plaisir de présider depuis sa création, dans ce cadre qui est devenu, au fil des années, un espace de dialogue, de réflexion et de travail commun pour les institutions nationales africaines des droits de l'Homme.

Depuis notre dernière réunion, tenue à Rabat le 21 avril 2025, notre Groupe de travail sur les migrations a poursuivi ses efforts, qui ont été marqués par des avancées importantes, tant sur le plan de la coopération internationale que sur celui du renforcement des capacités et de l'échange d'expériences entre nos institutions.

Sur le plan de notre interaction avec le système des Nations Unies, un moment particulièrement structurant a été la signature d'une convention de coopération entre le Groupe de travail du RINADH et le Comité des travailleurs migrants, en marge de la table ronde conjointe organisée autour de l'Observation générale numéro 6 du Comité.

Cette convention n'est pas un simple acte formel. Elle traduit une volonté partagée de renforcer, de manière durable, la promotion et la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille en Afrique. Elle vise également à encourager les États à ratifier et à mettre en œuvre la Convention internationale sur les travailleurs migrants.

Dans cette même dynamique, le CNDH, représentant le Groupe de travail, a contribué au rapport biennal du Secrétaire général des Nations Unies sur le Pacte mondial, conformément à la résolution 73/195 de l'Assemblée générale.

Ce rapport constitue la base des travaux du deuxième Forum d'examen des migrations internationales, prévu du 5 au 8 mai 2026.

Dans ce cadre, nous avons également participé à la consultation en ligne des parties prenantes, afin de faire entendre la voix des institutions africaines des droits de l'Homme et d'apporter notre perspective aux réflexions globales sur la gouvernance des migrations.

Parallèlement, on a pris part à la sixième réunion annuelle du Réseau des Nations Unies sur les migrations, consacrée au plan de travail 2025–2026 et aux échanges autour du Fonds fiduciaire multipartenaires. Cette rencontre a permis de réaffirmer, avec de nombreux États, l'importance de la mise en œuvre effective du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, dans la perspective du Forum d'examen des migrations internationales de 2026. Les discussions ont mis en lumière des

priorités claires : une approche fondée sur les droits humains, des partenariats solides, des politiques appuyées sur des données probantes et une lutte résolue contre la xénophobie.

Mesdames et Messieurs,

Au-delà de la coopération internationale, le renforcement des capacités et le partage d'expertise entre les INDH africaines sont restés au cœur de notre action. A titre d'exemple, le CNDH du Maroc a eu l'honneur d'accueillir, au cours de l'année écoulée, des délégations en provenance de Djibouti, du Sénégal, du Mali, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Burundi. Ces échanges ont permis d'approfondir la compréhension mutuelle de nos mandats respectifs, y compris ceux relatifs à la migration, et de mettre en lumière entre autre sur le rôle stratégique du Groupe de travail sur les migrations.

Dans ce même esprit de coopération, deux cadres de l'INDH de Côte d'Ivoire ont effectué un stage d'immersion au sein de la Direction du monitoring et de la protection des droits de l'Homme du CNDH du Maroc. Cette initiative illustre notre conviction que le renforcement institutionnel passe avant tout par le partage d'expériences, y compris dans le domaine de migration.

Notre action collective a également trouvé un écho au-delà du continent africain. Lors de la conférence internationale organisée par l'Académie des forces de l'ordre de la République d'Ouzbékistan, en novembre 2025, nous avons eu l'occasion de présenter la perspective africaine sur la protection et la promotion des droits des migrants. Nous y avons mis en avant l'importance du rôle des INDH dans le suivi des politiques migratoires, le plaidoyer régional, la coopération avec les mécanismes internationaux et le renforcement des capacités des acteurs nationaux.

Un autre temps fort a été notre participation au Forum mondial sur les réfugiés, tenu à Genève en décembre 2025. À cette occasion, le CNDH, en tant que Président de la GANHRI et du Groupe de travail, a réaffirmé l'engagement des institutions nationales des droits de l'Homme à soutenir la protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes apatrides. Nous avons souligné l'importance de s'appuyer sur des expériences concrètes, de renforcer les mécanismes de suivi et de plaidoyer, et de développer une coopération institutionnelle plus étroite avec nos partenaires, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

En marge de ce forum, un échange en ligne, organisé conjointement avec le HCR, a permis d'approfondir la réflexion sur la protection des populations en mouvements mixtes. Cet échange a mis en évidence la pertinence d'approches fondées sur les routes migratoires et l'importance des réseaux régionaux et des partenariats stratégiques pour garantir une protection effective et fondée sur les droits humains.

Le groupe du travail en avril a pris part à une réunion, gestion humanisée des frontières, une réunion de grande importance, dans le processus de révision de la stratégie du Maroc en matière de protection des droits des migrants

Mesdames et Messieurs,

Avant de conclure, permettez-moi d'évoquer les moments forts que nous avons récemment partagés à l'occasion de la 35<sup>e</sup> édition de la Coupe d'Afrique des Nations organisée par le Royaume du Maroc. Le football, en tant que sport universel, nous a offert des instants de fraternité et de joie collective. Je tiens à féliciter l'INDH du Sénégal pour la victoire de son équipe nationale.

La thématique du sport et des droits de l'Homme prend une place croissante au Maroc, notamment à travers l'organisation de la CAN et l'organisation par le Royaume de la Coupe du Monde 2030. En tant qu'INDH, nous avons un rôle essentiel à jouer dans l'encadrement des grands événements sportifs et pour assurer la protection des droits de toutes les parties prenantes, en coordination avec les autorités et les organisateurs.

Le sport, au-delà de sa dimension compétitive et festive, constitue un levier stratégique de promotion et de protection des droits humains, ce qui offre ainsi un espace aux acteurs comme nous les INDH à s'engager, notamment à travers l'anticipation des risques, le suivi des impacts et la formulation de recommandations fondées sur les normes constitutionnelles et internationales.

L'engagement des INDH dans les grands événements et occasions sportifs permet de favoriser l'inclusion, la non-discrimination, la participation citoyenne et le respect des droits économiques, sociaux, environnementaux et culturels, tout en s'inscrivant dans une logique de durabilité et de responsabilité institutionnelle.

Mesdames et Messieurs,

L'année qui s'achève a été riche en défis, mais aussi en avancées et en réalisations collectives. Alors que mon mandat à la présidence de ce Groupe de travail arrive à son terme, je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance à chacune et à chacun des INDH membres du Groupe, Nigeria, Kenya, RDC, Zimbabwe pour leur engagement, votre disponibilité et la qualité du dialogue que nous avons su instaurer.

Je suis convaincue que l'esprit de solidarité, de responsabilité et de détermination qui anime nos institutions continuera de guider nos actions, afin de faire progresser, ensemble, la protection et la promotion des droits humains des migrantes et des migrants sur notre continent.

Je vous remercie de votre attention